## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

077-227700010-20210305-lmc100000021770-DE

Séance du vendredi 5 mars 2021

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/03/2021 Réception Préfet: 10/03/2021 Publication RAAD: 10/03/2021

DÉLIBÉRATION N° CD-2021/03/05-1/06

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture Rapporteur : LE BOUTER Nolwenn

Commission n° 7 – Finances Rapporteur: SOSINSKI Sandrine

Avenant n° 8 à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre le Département et OBJET: Seine-et-Marne Attractivité - Prorogation de la convention pour 2021, ajustement des objectifs et détermination de la participation financière du Département.

Suite à la création, en 2017, de l'Agence départementale pour l'attractivité et le développement de la Seineet-Marne, l'assemblée départementale a adopté, lors de la séance du 27 septembre 2018, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (COM) 2018-2020 qui, d'une part, précise les objectifs opérationnels fixés à l'Agence Seine-et-Marne Attractivité et d'autre part, définit les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des objectifs et mis à disposition par le Département.

Compte tenu des incertitudes générées par la crise sanitaire portant sur la reprise d'activité et du report des élections départementales, cet avenant n° 8 permet de proroger la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 pour couvrir l'année 2021 dans la perspective de la rédaction, à l'automne 2021 suite au renouvellement général de l'assemblée départementale, d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2022-2024.

Le présent avenant propose également d'ajuster les objectifs attribués à SMA en fonction de la réalisation des actions inscrites dans la COM et de déterminer la participation financière du Département qui s'élève, pour 2021, à 1,7 million d'euros en fonctionnement (hors dispositif IOD).

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 27 septembre 2018, approuvant la mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département et l'Agence Seine-et-Marne Attractivité,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020/12/17-7/01 A en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : de proroger d'un an, pour l'année 2021, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre le Département et Seine-et-Marne Attractivité.

Article 2 : de compléter et d'ajuster les objectifs inscrits dans cette convention, et d'attribuer une subvention de 1,7 million d'euros à Seine-et-Marne Attractivité pour l'année 2021 au titre de la participation départementale à la réalisation de ces objectifs, répartis comme suit :

- Pour l'axe 1 « Animation territoriale des bassins d'emploi et lien avec les acteurs du développement économique en vue de favoriser la croissance de l'activité et de l'emploi en Seine-et-Marne » : attribution d'une subvention de 600 000€
- Pour l'axe 2 « Prises en charge des missions de services publics habituellement conduites par les comités départementaux du tourisme en application du Code du tourisme » : attribution d'une subvention de 400 000€
- Pour l'axe 3 « Mise en place d'une politique de marketing territorial multi-cibles en vue de développer l'attractivité de la Seine-et-Marne et son positionnement sur la scène francilienne, nationale et internationale » : attribution d'une subvention de 700 000€

Article 3 : d'approuver, à cet effet, le projet d'avenant n°8 à la convention entre le Département et Seine-et-Marne Attractivité tel que figurant en annexe à la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 4 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération « Seine-et-Marne Attractivité » de l'action « Attractivité du territoire ».

## Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI
Ont voté CONTRE (0):
Se sont ABSTENUS (0):
N'ont pas pris part au vote (0):

A été ABSENT (1):

M. Pierre BACQUÉ

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne